

	GdC	<h1>L'assistance médicale</h1>	<p>Fiche adoption : CD 15/03/2008 entrée en vigueur : 01/04/2008 validité : permanente secteur : COM remplace : - nombre de pages : 1 annexe : 0</p>
---	-----	--------------------------------	--

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. OBJECTIFS

Permettre une assistance médicale d'urgence sur le lieu de la compétition

2. MISE EN ŒUVRE / ECHEANCIER

- Le comité d'organisation doit impérativement veiller à :
- J- 60 prévenir par courrier les secours de l'organisation d'une manifestation sportive, en indiquant les horaires et le chiffre approximatif de personnes attendues dans l'enceinte du complexe sportif.
 - J prévoir la présence d'un téléphone en état de marche
 - J assurer la présence de glaçons ou sacs de glaçons

3. IMPACT FINANCIER

L'impact financier est minime (achat des glaçons)

4. CONSEILS PRATIQUES

Les numéros à conserver à proximité du téléphone sont le 15 et le 18. En cas d'accident, prévenir les secours le plus rapidement possible.

5. RELATIONS AVEC LA FFBA

L'organisateur devra fournir à la fédération les récépissés des courriers envoyés au SMUR, SAMU et pompiers.